

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 56 - page 4733

06 - Alpes-Maritimes

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Grasse.

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA CHAPELLE SAINTE ELISABETH (ARICE).

Objet : préserver le cadre de vie des riverains du chemin Sainte Elisabeth et de ses voies adjacentes ; défendre leurs intérêts, notamment l'amélioration de l'environnement, de l'habitat, de l'urbanisme, des conditions de circulation et de sécurité, l'association mettra en oeuvre tous moyens et voies de droit existants ; l'association examine les propositions de ses adhérents, recense les points justiciables d'une action, étudie les améliorations à proposer et agit auprès des autorités concernées pour les faire aboutir ; dans un souci permanent de dialogue et d'efficacité, elle privilégiera la recherche d'un partenariat constructif notamment avec les représentants de la Mairie de Vence, de la Métropole NCA, les services de la Préfecture, ainsi qu'avec toutes autres associations de défense de l'environnement et du cadre de vie ; l'association veillera à demeurer indépendante des organisations politiques, syndicales ou confessionnelles.

Siège social : 23, chemin Sainte Elisabeth, 06140 Vence.

Date de la déclaration : 28 septembre 2015.